



# SERVICE DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

## DOSSIER ARTICLE 84

A Monsieur le bâtonnier  
de l'Ordre des avocats de Paris

Monsieur le bâtonnier,

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'effectuer un stage d'une année auprès d'un avocat du barreau de Paris, conformément aux dispositions de l'article 84 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991.

J'affirme par la présente que je ne suis ni interdit bancaire, ni mis en examen ; que je n'ai pas fait l'objet d'un jugement de condamnation, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, ni d'une décision de déchéance en France ou à l'étranger.

Par ailleurs, je confirme que je suis à jour de l'ensemble de mes obligations auprès des administrations fiscales et sociales et je n'occupe aucune fonction incompatible avec la profession d'avocat ni en France ni à l'étranger.

Je m'engage à informer immédiatement l'Ordre des avocats si, avant mon inscription, l'un des événements ci-dessus énumérés venait à se produire en France ou à l'étranger.

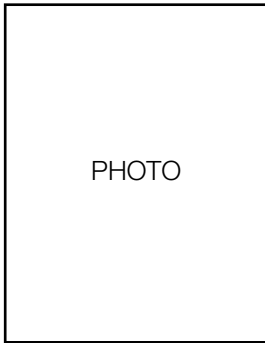
J'affirme sur l'honneur l'exactitude et la sincérité de l'ensemble des renseignements contenus dans le présent document.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bâtonnier, l'expression de mes sentiments confraternels et dévoués.

À Paris, le

Signature

*La loi n°78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites dans ce dossier. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'Ordre des avocats de Paris.*



## ÉTAT **CIVIL** ■ ■ ■

M.

Mme

Mlle

Nom \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_  
*(souligner le prénom d'usage)*

Date de naissance \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Nationalité(s) \_\_\_\_\_

## EXERCICE **PROFESSIONNEL** ■ ■ ■

Nom ou dénomination sociale du dabinet d'accueil

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Adresse du cabinet \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopie \_\_\_\_\_

Votre e-mail au sein du Cabinet \_\_\_\_\_

Adresse personnelle\* \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone personnel\* \_\_\_\_\_ Téléphone portable\* \_\_\_\_\_

E-mail personnel\* \_\_\_\_\_

\* Réservé à l'Ordre - non communiqué aux tiers

## SITUATION **UNIVERSITAIRE** ■ ■ ■

Maîtrise date \_\_\_\_\_ et lieu d'obtention \_\_\_\_\_

DEA date \_\_\_\_\_ et lieu d'obtention \_\_\_\_\_

DESS date \_\_\_\_\_ et lieu d'obtention \_\_\_\_\_

DOCTORAT date \_\_\_\_\_ et lieu d'obtention \_\_\_\_\_

Sujet de la thèse : \_\_\_\_\_

## AUTRES **DIPLÔMES** ■ ■ ■ (universitaires ou techniques français ou étranger)

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ et lieu d'obtention \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ et lieu d'obtention \_\_\_\_\_

## OBSERVATIONS **PARTICULIÈRES** ■ ■ ■

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## ARTICLE 84 DU DÉCRET

Les avocats inscrits à un barreau étranger peuvent effectuer un stage d'une durée d'un an renouvelable, deux fois, auprès d'un avocat inscrit au tableau. Ces stagiaires conservent leur qualité d'avocat étranger. Ils participent dans les conditions prévues à l'article 60, à l'activité professionnelle de l'avocat maître de stage, sans pouvoir se substituer à celui-ci dans aucun acte de sa fonction. L'exercice d'autres activités professionnelles entraîne le retrait de l'agrément.

Le maître de stage informe le bâtonnier de l'accueil du stagiaire et de la période prévue pour l'accomplissement du stage au moins un mois avant le début de celui-ci.

Le bâtonnier saisit le Conseil de l'ordre qui, dans ce délai, accorde ou refuse son agrément. Cette décision est notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les quinze jours de sa date à l'intéressé et au procureur général qui peuvent la déférer à la cour d'appel dans les conditions prévues à l'article 16.

A défaut de notification d'une décision dans le mois qui suit l'expiration du délai imparti au Conseil de l'ordre pour statuer la demande est considérée rejetée et l'intéressé peut apporter sa réclamation devant la cour d'appel dans les conditions fixées à la phrase précédente. Dans tous les cas, l'intéressé avise sans délai de sa réclamation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le procureur général et le bâtonnier.

### Je m'engage à produire les pièces suivantes :

- ▶ Documents permettant d'établir l'état civil et la nationalité
  - si vous êtes Français : copie de la carte d'identité recto-verso en cours de validité ou du certificat de nationalité
  - pour toute autre nationalité : tout document équivalent délivré par les services de l'état civil de votre pays d'origine
- ▶ Bulletin n°3 du casier judiciaire, en original, datant de moins de trois mois (obtention rapide par internet : [www.cjn.justice.gouv.fr](http://www.cjn.justice.gouv.fr) ou par courrier : Casier judiciaire national, 107 rue du Landau 44079 Nantes Cedex 1) **et** un document équivalent émis par les autorités du pays d'origine pour les personnes ayant une autre nationalité, qu'elles soient en outre françaises ou non
- ▶ Copie du titre de séjour (si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne)
- ▶ Contrat de stage article 84
- ▶ 1 photo d'identité à coller en page 2
- ▶ Attestation d'inscription délivrée par le barreau d'origine datant de moins de trois mois

*\* tous les documents qui ne sont pas établis en Français devront faire l'objet d'une traduction par un traducteur juré*

